

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 20-455-1934 abrogeant l'arrêté du 27 avril 1934 réprimant la mendicité et le racolage à la Côte française des Somalis.

n° 20-455-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 octobre 1934

Numéro JO  
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro  
31 octobre 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le paragraphe 2 de l'arrêté du 30 décembre 1933, portant énumération pour l'année 1934 des infractions spéciales aux indigènes à la Côte française des Somalis

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 23 octobre 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — L'arrêté du 27 avril 1934 réprimant la mendicité, le vagabondage et le racolage à la Côte française des Somalis est rapporté.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. De COPPET.**